

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 mars 2014 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : INTK1404024A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2012-424 du 28 mars 2012 portant création de la médaille de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'or de la sécurité intérieure est décernée à M. Fabrice MARTIN, major de police, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mars 2014.

Le ministre de l'intérieur,
MANUEL VALLS